



# COMMUNE DE BEAUMONT

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

**Du 24 septembre 2010 à 20 heures 30.**

**Présents :** Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Jean-Rémy DURAND-GASELIN, Georges LEMOINE, Jacques MATHIEU, Jacqueline MIELLE, Laurence RIEU, Marie-Aimée THERME.

**Excusées :** Dany DECAVATA, Annie MAHIEUX.

**Secrétaire de séance :** Jacqueline MIELLE.

### ORDRE DU JOUR

#### I. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUME-DROBIE (CDC)

✓ **Adhésion de Loubaresse à la CDC**

**Délibération :** Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter l'adhésion de la commune de Loubaresse à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

✓ **Dans le cadre de la compétence de la Communauté de Communes  
« développement économique, aménagement de zones d'activité »**

**Délibération :** le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'intérêt communautaire du projet de zone d'activités à vocation artisanale à Rosières, quartier du Barrot (près de Vivacoop).

Compte tenu de la compétence "Développement économique" renforcée au 1er janvier 2010, du passage à la Taxe Professionnelle Unique au 1er janvier 2010, des subventions mobilisables (Conseil Général, Conseil Régional, Etat ou Europe), de sa localisation en porte d'entrée du territoire communautaire, du nombre d'entreprises à installer, du nombre d'emplois à créer ou maintenir, de la vocation complémentaire de cette zone au regard des espaces économiques existants, de la taille du projet et de la démarche publique du projet, la Communauté de Communes a accepté le principe d'être aménageur et opérateur de cette zone d'activité économique .

✓ **Dans le champ de compétence partagée entre la CDC et les Communes,  
proposition de mise à jour de la cartographie des sentiers de randonnée d'intérêt  
communautaire**

**Délibération :** Après en avoir débattu et étudié les cartes, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification statutaire proposée, qui ajoute dans les sentiers pris en charge par la CDC : le chemin de Beaumont à la Roche.

✓ **Transfert de compétence « aménagement numérique d'intérêt communautaire »**

**Délibération :** Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification statutaire telle que proposée.

Au printemps 2011, lors de l'enfouissement des lignes moyenne tension des Salelles à Rosières, une fibre optique pourrait également être enfouie.

Coût des travaux : 1 200 000 €, qui seraient subventionnés par le Conseil général (30 %), Ardèche-Drôme et Région (200 000 €) et l'opérateur (150 000 €). Il resterait 600 000 € à charge de la CDC, qui recherche d'autres financements.

3 communes ne bénéficieraient pas de cette opération : Beaumont, Dompnac et St-Mélany.

✓ **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de  
charges de la CDC du Pays Beaume Drobie .**

Après avoir présenté le travail de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CDC du Pays Beaume Drobie (CLETC) sur l'année 2010, le Maire expose les conclusions du rapport de la commission.

Depuis 2010, la taxe professionnelle n'est plus perçue par les Communes : la CDC perçoit la TPU (taxe professionnelle unique) et reverse aux Communes ce que leur rapportait la taxe professionnelle, après avoir déduit les charges enfance-jeunesse, au prorata de la population

INSEE.

Le contrat enfance jeunesse d'un coût total de 63 000 € est réparti entre les 17 communes

**Délibération :** Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les conclusions de la CLETC consignées dans son rapport du 21 septembre 2010.

## **II. VENTE DU CHEMIN DIT DE JEANJEAN À LA ROCHE**

**Délibération :** le Conseil municipal accepte la proposition écrite d'achat du dit chemin par M. Goidts pour un montant de 1 €.

Rappel : cette offre fait suite à l'enquête publique réalisée qui a entraîné la désaffectation du chemin rural et la proposition de vente au riverain M. Goidts pour 1 €.

## **III. DECLASSEMENT DE PARTIES DU DOMAINE PUBLIC A SARRABASCHE**

Aucune objection n'ayant été formulée lors de l'enquête publique effectuée en juillet 2010 en vue du déclassement de parcelles du domaine public à Sarrabasche, la vente de ces parcelles est proposée à Mme Brahic Claudie pour la somme de 1 €, pour rectifier des erreurs de cadastre.

**Délibération :** accord à l'unanimité.

## **IV. ACHAT DE PARCELLE A MME BRAHIC**

La Commune propose à Mme Brahic Claudie de lui acheter une partie de la parcelle 774, qui sera cadastrée sous le N° 1168 (document d'arpentage de 2003) pour la somme de 1 €.

**Délibération :** accord à l'unanimité.

## **V. ACHAT DE PARCELLE A MME THEODORE**

Par décision du Conseil municipal le 5 mars 2010, il était procédé aux démarches en vue de l'achat à Mme Théodore de parcelles situées dans le périmètre de sécurité du captage du Goutal : une erreur a été faite dans l'écriture de numéro des dites parcelles.

**Délibération modificative :** avis favorable, à l'unanimité.

## **VI. OFFRE DE CONCOURS POUR LE BRANCHEMENT D'ADDUCTION D'EAU DE PIERRE ALAIN JAFFRENNOU : 800 €**

**Délibération :** avis favorable, à l'unanimité.

## **VII. EXTENSION DES RESEAUX A ISSAC**

**Délibération :** le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le SDE pour la maîtrise d'ouvrage.

Coût : 6 771 € à payer sur 15 ans.

## **VIII. ADHESION AU CAUE 2010**

**Délibération :** avis favorable, à l'unanimité.

## **IX. TAXE D'HABITATION**

Un abattement général à la base (5, 10 ou 15 %) peut être appliqué par les collectivités : cet abattement est calculé sur la valeur locative moyenne des habitations situées sur la collectivité, il ne s'applique qu'à l'habitation principale. Il permet de réduire la base de calcul de la taxe.

**Délibération :** le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'application d'un abattement général à la base de 10 % sur la Commune.

## **X. ECOLE**

L'effectif de l'école étant, cette année, de 20 enfants, dont 7 petits : pour respecter les règles d'hygiène 3 heures de ménage, chaque semaine scolaire, seront effectuées par Mme Peran.

**Délibération :** avis favorable, à l'unanimité.

Mme Peran assure déjà l'entretien sur 2 heures hebdomadaires à la Mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Raccordement au réseau d'eau.** Par courrier et à l'issue du Conseil, Mme Villaret, habitant à Flacouze, demande le raccordement de sa maison au réseau AEP communal : depuis l'été, sa source est tarie et la commune lui remplit chaque semaine un réservoir de 500 l.

**Délibération :** après étude technique sur le meilleur tracé, le compteur sera placé en limite de propriété.

**Les travaux à la Maison du Vert** sont terminés : la famille de Marianne Peran et Sébastien Binette s'y installeront début octobre.

**Site de la Commune :** [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com), où vous pouvez lire, entre autres informations, le compte-rendu des derniers Conseils Municipaux, le PLU, le règlement du cimetière. Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie peuvent le demander par courrier électronique : [mairie.beaumont07110@orange.fr](mailto:mairie.beaumont07110@orange.fr).